

CoOpera
Fondation collective PUK
Galgenfeldweg 16
3006 Bern

T 031 922 28 22
info@coopera.ch
www.coopera.ch

Attention : remet tous
les champs du formulaire
à vide !

Ouvre la boîte de
dialogue « Imprimer »

Prépare un e-mail avec
le formulaire rempli.

Sortie de la caisse de pension

Employeur
affilié

Inst.-N°.

Personne Assuré

Nom

Prénom

N° AVS

Téléphone

éMail

Adresse

NPA

Lieu

Date de naissance

Etat civil (au moment
de versement)

Date de sortie de la
caisse de pension

Résiliation du contrat de travail:

Êtes-vous malade ou invalide au moment de la sortie?

oui

non

Si oui: y a-t-il eu annonce à l'AI?

oui

non

Si non: pour quelle(s) raison(s)?

Sortie de la prévoyance professionnelle sans prestation de libre passage

Vous n'êtes couvert-e que pour des prestations en cas d'invalidité
et/ou de décès (personnes de moins de 25 ans selon LPP)

Utilisation du libre passage ...

A) avec un nouvel employeur

Transfert obligatoire à l'institution de prévoyance du nouvel employeur

Nom et adresse de la nouvelle
institution de prévoyance :

Nom et adresse
du nouvel employeur :

-

-

-

-

Impératif: joindre un bulletin de versement / formulaire

B) sans nouvel employeur

Versement en espèces, car la personne assurée ...

quitte définitivement la Suisse.

Il nous faut les documents les suivants :

- Confirmation de déclaration de départ de la municipalité de domicile en Suisse
- Adresse de correspondance au nouveau domicile
- Adresse de paiement (no IBAN + code BIC ainsi que nom et adresse de la banque)
- quitte définitivement la Suisse pour un **Etat de l'UE ou de l'AELE**
(Attention: Le paiement en espèces de la partie obligatoire de la prestation de libre passage (part LPP) n'est plus possible lorsque la personne quitte définitivement la Suisse, dans la mesure où elle est assujettie à l'assurance obligatoire dans un autre Etat membre de l'UE (ou de l'AELE). Seule la part surobligatoire de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.)

Adresse de paiement de la fondation de libre passage CH (paiement de la part obligatoire de la prestation de libre passage):

Nom de l'institution financière

No IBAN

Titulaire du compte

Adresse de paiement compte privé (paiement de la part surobligatoire de la prestation de libre passage):

Nom de l'institution financière

No IBAN-Nr.

No BIC (pour les paiements à l'étranger)

Titulaire du compte

quitte définitivement la Suisse pour un Etat NON membre de l'UE ou de l'AELE.

Adresse de paiement compte privé:

Nom de l'institution financière

No IBAN

No BIC (pour les paiements à l'étranger)

Titulaire du compte

s'établit à son propre compte et n'est plus soumise à la prévoyance professionnelle.

→ Joindre une attestation de cotisant indépendant à l'AVS

a droit à une prestation de sortie qui est moins importante que sa cotisation annuelle.

Ouverture d'un compte bloqué auprès de la fondation de libre passage de la Banque Cler AG à Bâle

Établissement d'une police de libre passage ou d'un compte bloqué auprès de:

Nom et adresse de la
nouvelle institution de
prévoyance :

→ Joindre la demande d'ouverture ou un extrait de compte!

A défaut de notification, nous verserons la prestation de libre passage après 30 jours à la Fondation de libre passage de la Banque Cler SA.

Signatures obligatoires

Lieu et date

Personne assurée

Époux/Épouse,
Partenaire
enregistré(e)

Lieu et date

**Obligatoire: signature légalisé par-devant notaire.
Pour les personnes assurées non mariées, veuillez
joindre un certificat d'état civil actuel**

CoOpera Fondation collective PUK
Galgenfeldweg 16
3006 Bern

CoOpera Fondation collective PUK
Galgenfeldweg 16
3006 Bern

Liste d'adresses pour enveloppes C5